

Autres questions et tendances préoccupantes

ou des plantes sont assortis de revendications à large portée. Ainsi, les revendications du brevet peuvent être formulées en des termes fonctionnels plutôt que structurels et répondent ainsi à toutes les objections susceptibles d'être soulevées (revendications visant l'augmentation de la teneur en tryptophane plutôt que les gènes qui produisent cet effet, par exemple). Dans certains cas, les revendications des brevets peuvent s'étendre à de nombreuses variétés, voire à toute une espèce (portée horizontale); dans d'autres, elles s'étendent aux lignées parentales ou au matériel génétique non amélioré présent dans les variétés appartenées à un cultivar breveté (portée verticale). Par ailleurs, dans les juridictions qui autorisent le brevetage des gènes proprement dits, les détenteurs d'un brevet peuvent obtenir des droits exclusifs, non seulement sur les fonctions particulières du gène qu'ils ont découvertes, mais aussi sur toute autre fonction qui pourrait être découverte par la suite. Il va sans dire que de telles pratiques sont de nature à empêcher ou à dissuader d'autres chercheurs de faire des recherches sur des gènes protégés par des DPI. Elles sont de surcroît très contestables au plan éthique, dans la mesure où elles confèrent aux détenteurs du brevet des droits dont la portée va bien au-delà de la découverte qu'ils ont faite et qui constitue l'objet de la demande de brevet.

Nonobstant l'adoption de normes internationales minimales applicables à la protection des inventions (au titre de l'accord ADPIC), les États peuvent aujourd'hui encore décider d'accorder ou non des brevets sur des végétaux ou des animaux et déterminer la portée des revendications dont ces brevets sont assortis. Ils doivent par conséquent examiner avec la plus grande attention les questions relatives à l'élaboration et à la mise en œuvre de leurs politiques en matière de brevets, compte tenu des incidences que peuvent avoir les brevets de large portée dans le domaine alimentaire et agricole.

Les deux questions ci-dessous ont été abordées au cours du débat mais n'ont pas pu être examinées de manière approfondie, faute de temps.

BREVETS À LARGE PORTÉE SUR DES FORMES DE VIE

Dans les juridictions où le brevetage du vivant est autorisé, les brevets relatifs à des gènes, des cellules

PROTECTION ET CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES

Les données non divulguées résultant d'essais sur des produits agrochimiques qui comportent des entités chimiques nouvelles doivent, dans certaines circonstances, être protégées contre une exploitation déloyale dans le commerce, conformément aux règles internationales en vigueur (Article 39.3 de l'accord ADPIC). Bien que ces règles ne prévoient pas l'octroi de droits exclusifs, on constate que dans certains pays, en vertu notamment d'accords de libre-échange récemment conclus avec des pays en développement, les données

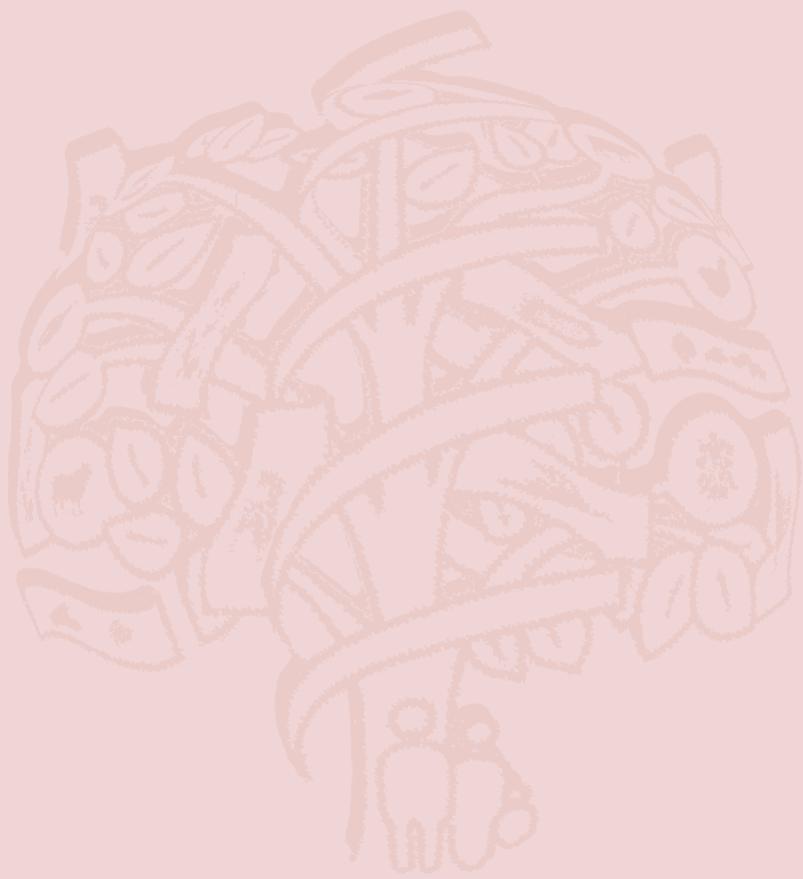
d'essai ne peuvent pas être utilisées ou prises en compte pendant une période d'au moins 10 ans (à compter de la date de délivrance du permis de mise sur le marché), y compris lorsque le produit considéré n'est pas breveté. Cette forme d'exclusivité des données est une entrave à la libre concurrence et conduit à une hausse du prix des intrants dont ont besoin les agriculteurs des pays en développement. Ces derniers ne peuvent donc plus faire face à la concurrence et sont contraints de jeter l'éponge. Dans la pratique, cette exclusivité s'apparente donc à une barrière douanière d'un nouveau genre qui contribue à appauvrir les agriculteurs et se révèle tout aussi condamnable que les obstacles aux exportations agricoles de pays pauvres. Il faut impérativement faire reculer la pauvreté. Les DPI, y compris ceux qui s'exercent sur les données d'essai, doivent contribuer à la réalisation de cet objectif, et non à l'aggravation de la situation des agriculteurs marginalisés du monde en développement. ●

Activités futures du Groupe

Le Groupe est convenu d'examiner les questions dont la liste figure ci-dessous. Il a décidé qu'un document de synthèse distinct serait préparé pour chacune de ces questions par un membre du Groupe ou par deux ou trois d'entre eux:

- Examen du concept d'éthique applicable aux préoccupations éthiques relatives à l'alimentation et à l'agriculture
- Éthique des droits de propriété intellectuelle
- Aspects éthiques des modes de consommation et de vie, y compris les dimensions éthiques du droit à l'alimentation. Il s'agira d'examiner les liens entre la lutte contre la malnutrition, la commercialisation et la promotion des produits alimentaires d'une part, et l'évolution des habitudes et pratiques alimentaires d'autre part. Le Groupe s'intéressera, entre autres, aux incidences éthiques de la personnalisation des habitudes alimentaires au regard des perspectives de santé publique, et au sens du choix individuel. Il examinera également l'influence des chaînes de vente au détail et des sociétés commerciales sur les types d'aliments produits et consommés
- Questions d'éthique et mondialisation: le point de vue des pays en développement
- Disparition de variétés agricoles dans un monde en mutation (mondialisation, changements climatiques, et autres changements environnementaux, entre autres exemples)
- Aspects éthiques des biens et services publics mondiaux dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture
- Considérations éthiques relatives à l'élevage et au bien-être des animaux. ●

Annexes



Annexe 1

MANDAT du Groupe d'experts éminents en matière d'éthique alimentaire et agricole

Le Groupe d'experts éminents en matière d'éthique alimentaire et agricole donne au Directeur général des avis sur les questions d'éthique alimentaire et agricole, y compris dans le domaine des forêts et des pêches. Les experts éminents seront nommés par le Directeur général conformément aux dispositions de l'Article VI.4 de l'Acte constitutif de la FAO et de l'Article XXXV du Règlement général de l'Organisation et aux indications données par la Conférence.

Composition

Le Groupe est composé de huit experts éminents nommés à titre personnel par le Directeur général, conformément aux procédures et pratiques établies, pour un mandat de quatre ans. Les membres du Groupe justifient de compétences reconnues dans les domaines de l'éthique, de la philosophie, des sciences humaines ou dans des disciplines économiques, juridiques, ou scientifiques dans lesquels ils se sont forgés une solide expérience des questions d'éthique. Ils ont une grande autorité morale et sont tous de réputation internationale ou régionale. La composition du Groupe est représentative, dans toute la mesure possible, de divers horizons géographiques, culturels et religieux.

Mandat

1. Le Groupe d'experts éminents réfléchira aux questions d'éthique découlant de la production et de la consommation de denrées alimentaires, ainsi que du développement de l'agriculture, forêts et pêches comprises, dans le contexte de la sécurité alimentaire et du développement rural durable et compte tenu d'un environnement mondial en pleine mutation, et encouragera la réflexion à ce sujet.
2. Le Groupe examinera, en particulier, des questions d'éthique touchant aux intérêts des générations actuelles et futures liés à l'utilisation durable des ressources naturelles, à la protection de la diversité biologique et à l'association équilibrée de technologies traditionnelles et récentes favorisant la sécurité alimentaire et l'agriculture durable.
3. Sur la base des considérations susmentionnées, le Groupe d'experts:
 - a. s'attachera à promouvoir un sens général des responsabilités internationales en matière d'élaboration des politiques et instruments nécessaires à l'obtention d'un

- maximum d'avantages mondiaux, tout en limitant le plus possible les risques associés à l'application des technologies récentes à l'alimentation et à l'agriculture;
- b. cherchera à sensibiliser les États, les organisations intergouvernementales, les ONG, la société civile et l'opinion publique aux questions d'éthique alimentaire et agricole, afin que la communauté internationale se familiarise avec ces questions et prenne les mesures appropriées, en tenant compte de la diversité des valeurs culturelles existant en son sein;
 - c. donnera des avis sur des actions internationales, régionales ou nationales possibles ou sur la préparation d'instruments selon qu'il conviendra, propres à traiter au mieux les problèmes d'éthique découlant des pratiques alimentaires et agricoles, compte dûment tenu de l'interdépendance entre les générations, les pays et les besoins en matière de sécurité alimentaire ou dans d'autres domaines de l'ensemble de la communauté internationale;
 - d. encouragera l'échange d'informations sur toutes les questions d'ordre éthique liées à l'alimentation et à l'agriculture.
4. Le Groupe d'experts éminents pourra examiner toute autre question liée à celles ci-dessus mentionnées.
 5. Lorsqu'il aura examiné les éléments précités, le Groupe d'experts donnera au Directeur général des avis sur le rôle de la FAO et les politiques qu'elle pourrait envisager de mettre en œuvre. ●

Annexe 2

BIOGRAPHIES

des membres du groupe d'experts éminents en matière d'éthique alimentaire et agricole 2004-2007

Francisco J. Ayala (États-Unis d'Amérique)

■ Francisco Ayala a été membre du Groupe d'experts éminents en matière d'éthique alimentaire et agricole pendant la période 2000-03. Né en 1934 à Madrid (Espagne), il est citoyen américain depuis 1971. Il est professeur de biologie et de philosophie à l'Université de Californie, Irvine, et il a été Président de l'American Association for the Advancement of Science. Il a également été membre du Comité des conseillers du Président Clinton pour les sciences et les technologies. En 2002, le Président Bush lui a remis la Médaille nationale des sciences. Il est l'auteur de plus de 850 articles et de 20 ouvrages. Ses recherches portent sur la génétique évolutive et la génétique des populations, notamment l'origine des espèces, la diversité génétique des populations, l'origine du paludisme, la structure des populations de protozoaires et l'horloge moléculaire de l'évolution. Il étudie également les rapports entre science et religion et les aspects philosophiques de l'épistémologie, l'éthique et la philosophie de la biologie.

Ruth Chadwick, Royaume-Uni

■ Ruth Chadwick est professeur de bioéthique et directrice du Centre de recherche sur les aspects économiques et sociaux de la génomique du Conseil de recherche économique et social du Royaume-Uni, à l'Université de Lancaster. Elle a obtenu une licence de philosophie et un doctorat de philosophie sur l'éthique de l'eugénisme et du génie génétique à l'Université d'Oxford, et une licence en droit à l'université de Londres. Elle a occupé diverses fonctions à Liverpool, Cardiff et Preston avant de s'installer à Lancaster en 2000. Elle a coordonné plusieurs projets financés par la Commission européenne, notamment les projets Euroscreen (1994-96; 1996-99). Elle est codirectrice de publication de la revue *Bioethics* et de la revue en ligne *Genomics, Society and Policy*. Elle est Présidente du Comité d'éthique de la Human Genome Organisation et membre du Food Ethics Council, du Advisory Committee on Novel Foods and Processes and the Biotechnology et du Biological Sciences Research Council Strategy Panel on Biosciences for Society. Elle a été rédactrice en chef de la *Encyclopaedia of Applied Ethics* (1998). Elle est membre de l'Academy of the Learned Societies for the Social Sciences et partenaire du projet North West Genetics Knowledge Park.

Chee Yoke Ling, Malaisie

■ Née en 1959, Chee Yoke Ling est juriste de formation, et spécialiste de droit international. Elle est titulaire d'une maîtrise de droit, obtenue à l'Université de Cambridge (Royaume-Uni), et licenciée en droit de l'Université de Malaya (Malaisie). Elle est également conseillère juridique du Third World Network, une alliance internationale d'organisations et d'individus qui a pour objectif de définir les besoins des pays en développement en matière de développement durable et les possibilités qui s'offrent à eux dans ce domaine au niveau mondial. Depuis plus de 20 ans, Chee Yoke Ling prend une part active aux activités nationales d'analyse des politiques et de sensibilisation aux questions touchant plus particulièrement au commerce, à l'environnement et au développement, et travaille aux côtés des populations locales. Ces 10 dernières années, elle a joué un rôle de premier plan sur la scène internationale en tant que représentante des organisations non gouvernementales et a notamment été porte-parole du Third World Network dans nombre de conférences et réunions internationales, y compris aux Nations Unies et à la Commission du développement durable, et dans plusieurs séminaires sur le commerce et les investissements. Elle s'intéresse tout particulièrement aux impacts écologiques, sociaux et économiques de la mondialisation, notamment dans les pays en développement du Sud.

Carlos María Correa, Argentine

■ Né en 1949, Carlos María Correa est juriste et économiste. Il est professeur à l'Université de Buenos Aires, et a enseigné dans des universités du monde entier, où il a donné des cours sur les aspects juridiques et économiques de la coopération Nord-Sud. Il est connu pour l'intérêt qu'il porte aux questions d'éthique et aux intérêts des pays en développement. Il est intervenu plusieurs fois en qualité de consultant dans le cadre du processus de négociation du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et a également été consultant auprès de nombreuses organisations du système des Nations Unies. Il a enseigné dans le cadre de cours internationaux de troisième cycle ayant notamment pour thème le commerce international et l'OMC (cours d'enseignement supérieur), l'économie politique des sciences et technologies (études supérieures spécialisées), les aspects économiques de la propriété intellectuelle (études supérieures spécialisées), le droit des brevets (études supérieures spécialisées) et les accords commerciaux multilatéraux de l'OMC (études supérieures spécialisées).

Il est actuellement Président du Comité de la politique des ressources génétiques du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale), membre de la Commission de l'Organisation mondiale de la santé sur les droits de propriété intellectuelle, l'innovation et la santé publique, créée sur décision de l'Assemblée mondiale de la santé en février 2004, et Directeur du projet sur la propriété intellectuelle et le développement mis en œuvre par le South Centre. Il a siégé à la Commission internationale sur les droits de propriété intellectuelle, qui a été créée par le gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et compte six membres (www.iprcommission.org). La Commission a publié en 2002 un rapport intitulé *Integrating Intellectual Property Rights and Development Policies* qui a fait date et contient

plusieurs chapitres traitant de l'agriculture et de nombreuses considérations éthiques. Au cours de sa carrière, il a occupé les fonctions de Directeur du Programme de développement de l'Organisation des Nations Unies/Programme régional sur l'informatique et la microélectronique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (1991-1995), mis en œuvre conjointement par l'Organisation des Nations Unies pour le développement et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, de Sous-secrétaire d'État à l'informatique et au développement du Gouvernement argentin (1984-89), de Coordonnateur du Groupe interministériel sur la propriété intellectuelle du Gouvernement argentin (1987-89) de juriste et de consultant privé sur des questions intéressant la propriété intellectuelle, les investissements et les négociations relatives aux accords internationaux de transfert de technologies (1976-84).

Souleymane Bachir Diagne, Sénégal

■ Né en 1955 à Saint-Louis du Sénégal, Souleymane Bachir Diagne est professeur au Département de philosophie de la Northwestern University, à Evanston (États-Unis d'Amérique). Il a obtenu un doctorat d'État en philosophie à l'Université de la Sorbonne en 1988. Il est spécialiste de la philosophie de la logique, et notamment de la logique mathématique, et a également enseigné la philosophie dans le secondaire. Il a été Conseiller spécial auprès du Président du Sénégal pour la politique culturelle et éducative (1993-99) et enseignant à l'Institute for Advanced Study and Research in the African Humanities d'Evanston (avril-juin 1999). Il est également codirecteur de publication d'*Éthiopiques*, une revue littéraire et philosophique sénégalaise, membre du comité de rédaction de *Présence africaine*, membre du Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique, membre du Comité scientifique africain de l'enseignement supérieur et membre du Conseil du Futur (UNESCO). Il a coordonné la publication de multiples ouvrages et participé à la rédaction de nombreux livres. Il est l'auteur de très nombreux articles traitant notamment de philosophie africaine et islamique, de science et de culture.

Asbjørn Eide, Norvège

■ Membre et Président du Groupe d'experts éminents en matière d'éthique alimentaire et agricole depuis 2000, Asbjørn Eide est ancien Directeur et actuel Membre supérieur de l'Institut norvégien des droits de l'homme, rattaché à l'Université d'Oslo, et professeur invité à l'Université de Lund. Ancien Secrétaire général de l'Association internationale de recherche sur la paix, il est également membre et ancien Président de la Sous-Commission des Nations Unies sur la promotion et la protection des droits de l'homme, ancien Rapporteur spécial de la Sous-Commission du droit à la nourriture en tant que droit de l'homme et ancien président du Groupe de travail des Nations Unies sur les minorités. Il est actuellement Président du Comité consultatif sur les minorités nationales du Conseil de l'Europe. Il a publié de nombreux ouvrages sur les droits de l'homme et il est docteur en droit de l'Université de Lund.

Cecilia A. Florencio, Philippines

■ Cecilia Florencio est nutritionniste et éducatrice. Elle a obtenu un doctorat à l'Université de l'État du Michigan (États-Unis d'Amérique). Elle occupe un poste à l'échelon le plus élevé à l'Université des Philippines, où elle préside également le Comité du Conseil d'Université chargé de l'intégrité et de la transparence universitaire. Elle est Présidente d'une organisation de protection des droits de l'homme, Foodfirst Information and Action Network (Philippines), et fait partie du Réseau virtuel d'experts chargés d'appuyer la mise en œuvre de la Stratégie mondiale sur l'alimentation, l'exercice physique et la santé de l'Organisation mondiale de la santé. Elle est membre de l'Union internationale des sciences de la nutrition et du comité consultatif de plusieurs revues sur la nutrition publiées en Asie et aux Etats-Unis d'Amérique. Elle a siégé au Conseil de direction du Conseil de la nutrition des Philippines et a été consultante en nutrition auprès de plusieurs organismes internationaux et établissements d'enseignement, dont l'Université des Nations Unies. Ses recherches portent sur: l'élaboration et l'évaluation des politiques, plans et programmes nationaux/régionaux de nutrition; les savoirs des populations locales; la nutrition, l'éducation et la formation; l'éthique dans le monde universitaire; et le droit à une nourriture adéquate en tant que droit de l'homme. Elle a publié tout récemment un ouvrage intitulé *Nutrition in the Philippines: the past for its template, red for its color*.

Tewolde Berhan Gebre Egziabher (Éthiopie)

■ Tewolde est une figure charismatique bien connue qui occupe une place de premier plan sur la scène africaine dans les domaines de l'éthique, de l'agriculture et de l'environnement. Né en 1940, il est diplômé de l'Université d'Addis-Abeba (1963) et a obtenu un doctorat à l'Université du pays de Galles en 1969. Il a été Doyen de la Faculté de sciences de l'Université d'Addis-Abeba (1974-78), Conservateur de l'herbier national de (1978-83), Président de l'Université d'Asmara (1983-91) et Directeur du Secrétariat de la stratégie éthiopienne de conservation de (1991-94). Depuis 1995, il occupe les fonctions de Directeur général de l'Agence nationale éthiopienne de protection de l'environnement. Il a représenté son pays à maintes reprises et s'est fait le porte-parole de tout le continent africain lors des négociations internationales portant sur des instruments internationaux de première importance comme la Convention sur la diversité biologique, le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques et le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. En 2000, il a reçu le prix *Right Livelihood* « ...en reconnaissance de l'action exemplaire qu'il a menée en faveur de la préservation de la diversité biologique et de la protection des droits que les agriculteurs et les communautés exercent traditionnellement sur leurs ressources génétiques». ●

Annexe 3

ORDRE DU JOUR **du Groupe d'experts éminents en matière d'éthique alimentaire et agricole**

1. Ouverture de la session et allocutions d'ouverture
2. Présentation des membres du Groupe
3. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
4. Examen des activités passées du Groupe
5. Activités relatives à l'éthique alimentaire et agricole entreprises depuis la dernière session du Groupe
 - 5.1 Questions d'éthique en matière de pêche
 - 5.2 Sécurité sanitaire des aliments et aide alimentaire
 - 5.3 Bien-être des animaux et intensification de la production animale
 - 5.4 Intensification durable de l'agriculture
6. Activités en cours
 - 6.1 Mondialisation de l'alimentation et de l'agriculture
 - 6.2 Biens publics mondiaux
7. Directives volontaires sur le droit à l'alimentation et autres faits pertinents intervenus aux Nations Unies
8. Questions émergentes
9. Débat avec les membres du Comité et des Sous-Comités de la FAO en matière d'éthique alimentaire et agricole
10. Activités futures du Groupe
11. Préparation du rapport du Groupe
12. Autres questions
13. Clôture de la session

Annexe 4

LISTE DES DOCUMENTS pour la troisième session du Groupe d'experts éminents en matière d'éthique alimentaire et agricole

- Ordre du jour provisoire
- Ordre du jour provisoire annoté
- Calendrier provisoire
- Mandat du Groupe d'experts éminents en matière d'éthique alimentaire et agricole
- Mandat du Comité et des Sous-Comités de la FAO en matière d'éthique alimentaire et agricole
- Rapport de la première session du Groupe d'experts éminents en matière d'éthique alimentaire et agricole.* Rome, 2001
- Rapport de la deuxième session du Groupe d'experts éminents en matière d'éthique alimentaire et agricole.* Rome, 2003
- Collection FAO: questions d'éthique n° 1: *Questions d'éthique alimentaire et agricole.* Rome, 2001
- Collection FAO: questions d'éthique n° 2: *Les organismes génétiquement modifiés: les consommateurs, la sécurité des aliments et l'environnement.* Rome, 2001
- Collection FAO: questions d'éthique n° 3: *L'éthique d'une intensification durable de l'agriculture.* Rome, 2004
- Collection FAO: questions d'éthique n° 4: *Questions d'éthique en matière de pêche.* Rome, 2005 (projet)
- Document de la FAO sur l'éthique n° 1: *Consultation d'experts FAO sur la sécurité sanitaire des aliments: science et éthique, Rome (Italie) 3-5 septembre 2002.* Rome, 2004
- Document de la FAO sur l'éthique n° 2: *Animal welfare and the intensification of animal production: an alternative interpretation.* Rome, 2005 (en projet)
- Projet de document, Collection FAO: questions d'éthique: *Ethical dimensions of globalization of food and agriculture,* août 2005
- The role of global public goods in food and agriculture* (note conceptuelle)
- Global public goods in food and agriculture* (grandes lignes d'un projet de document pour publication dans la Collection FAO: questions d'éthique)
- Directives volontaires à l'appui des efforts faits par les États Membres pour assurer la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate, dans le cadre de la sécurité alimentaire nationale.* Rome, 2005
- Déclaration du Millénaire des Nations Unies, Résolution 55/2 de l'Assemblée générale*
- Notes conceptuelles sur les questions susceptibles d'être traitées dans la Collection FAO: questions d'éthique ou dans d'autres cadres.

ISBN 978-92-5-205570-9 ISSN 1609-0055



9 789252 055709

TC/M/A0697F/1/03.07/400